

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 25 MARS 2010**

Etaient présents : Mr ABRIL Fidel, Mme ALBERT Claire, M. ANDRIOT Jean Pierre, M. AUDOUBERT Michel, M. BARBERO Michel, Mme BASSO Thérèse, M. BEDEL Philippe, Mr BELLOIR Jérôme, M. BENARFA Ali, M. BENAZET Paul, M. BOIX Jean Pierre, Mme BOUE MERIC Jeannine (remplaçante de Mr RUQUET Adolphe), Mme BOUFFARTIGUE Francine, M. BOURY Alain, M. BOUVIER Claude, Mme BRIAND Christine, Mme CANAL Marie Claude, M. CARRERE Gérard, M. CATALA Claude, M. CENA Pierre, Mr CESAR Jean-Claude, M. CHEVET Patrick, Mme COMA Marianne, M. COT Jean, M. CRABE Pierre, M. CRAMPAGNE Stéphane, M. CROUZATIER Jean-Marie, Mme DEDIEU CASTIES Françoise, M. DEGA Eric, M. DEJEAN Henri, Mme DELAVERGNE Evelyne, M. DORET Michel, Mme DUBREUIL Anne Cécile, Mme DUPONT Michèle, M. ESQUIROL Jean Marc, Mme FAUSTINI Marie Claire, M. FERRAGE Pierre, M. GALY Maurice, M. GAY Jean Louis, Mme GILAMA Chantal, M. GOUAZE François, Mme GREGOIRE Anne Marie, M. GRYCZA Daniel, M. HALIOUA Jean-Louis, M. HELLE Guy, M. LABORDE Michel, M. LACAZE Yves, M. LECHEVALIER Yann, M. LEMASLE Patrick, M. MICHEL Robert, M. NAYLIES Charles, M. PERILLE Yves, M. PESSANT Christian, M. PLACE Stéphane (remplaçant de Mme GAYE DELAPLANQUE) M. RIVIERE Alain (remplaçant de M. BENAC Claude), M. ROSELLO José, M. ROUGALLE René, M. ROUGER Bernard, M. ROYO Christian (remplaçant de Mr ROUJAS Gérard), M. SEGUELA Jean Louis, M. SENECLAUZE Christian, M. SEVILLA Thierry, Mme SUZANNE Colette, Mlle TEMPESTA Marie-Caroline, M. THIBAUD Gérard, M. TURREL Denis, M. VALETTE Claude, Mme VEZAT Maryse, M. VIEL Pierre, M. VINCENT Norbert

Etaient Excusés : M. ANZALONE Michel, M. BENAC Claude, M. BROS Bernard, M. COLOMBIER Marc, M. DELMOS Robert, M. DEVIC Henri, Mme GAYE DELAPLANQUE Isabelle, M. JOLIBERT Patrick, M. ICART Daniel, M. IZARD Didier, Mr LABORDE Amédée, Mme MAITRE Nadia, Mme MALET Valérie, M. ROUJAS Gérard M. RUQUET Adolphe, Mme VIDAL Jacqueline, M. VIGNES Michel,

Secrétaire de séance : Mr SENECLAUZE

Monsieur le Président propose Monsieur SENECLAUZE Christian comme secrétaire de séance. Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Monsieur le Président demande l'approbation du dernier Conseil Communautaire.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ECONOMIE

1. Implantation de porteurs de projets sur Activestre

○ PROJET FONDACIER

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GAY, Vice Président délégué à l'économie.

La société FONDACIER va acquérir l'entreprise Castille. Cette entreprise familiale, est spécialisée dans le reconditionnement de tubes aciers, afin de pouvoir les réutiliser comme micropieux dans la consolidation des sols, pour des fondations spéciales, etc. Il s'agit principalement de rejets ou surplus d'usines et de réemploi de tubes industriels qui sont transformés et recyclés.

Les résidus d'acier sont réexpédiés vers des entreprises de récupération. Les huiles, graisses et eaux des machines outils sont récupérées et traitées par les filières spécialisées.

Dans la première phase d'activité, il est prévu la création de cinq à six postes, à temps plein. Les embauches seront faites localement, autant que possible. A moyen terme, soit trois à cinq ans, dix à douze personnes devraient travailler dans l'entreprise.

Dans le cadre de cette implantation, FONDACIER désire acheter en même temps la parcelle située entre le bâtiment de M. Castille et Végalis, en façade de l'autoroute (superficie de 3000 m²). Sur ce terrain est prévu d'effectuer une extension du bâtiment Castille.

Le porteur de projet souhaite signer l'acte d'achat du bâtiment de M. Castille et l'acquisition de la parcelle avant la fin du mois de Mars.

La commission économie du 4 mars 2010 a émis un avis favorable pour ce dossier. Le bureau a également émis un avis favorable mais souhaite que l'obtention du permis de construire par l'entreprise conditionne la vente définitive du terrain.

Le Président pense qu'il s'agit d'une société sérieuse.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'accepter la vente de ce terrain à la société Fondacier sous réserve de l'obtention du permis de construire
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

○ PROJET BULLE DE LINGE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GAY, Vice Président délégué à l'économie.

Ce projet est proposé par MIDI PYRENEES EXPANSION. Il s'agit d'une Blanchisserie - Traitement du linge pour résidents en maison de retraite et structures d'accueil spécialisées

La société est en développement et prévoit d'ici 2012, de couvrir l'ensemble du territoire national avec une douzaine d'unités. L'entreprise a déjà réalisé 7 implantations et la 8^{ème} est prévue au sud de Toulouse pour la fin de l'année 2010. L'unité devra desservir un marché depuis la côte basque à l'ouest, les environs de Cahors au nord et Béziers à l'est. Idéalement, le site devra se situer à une trentaine de km au sud de Toulouse. L'entreprise a démarré des recherches aux alentours de Muret mais sans identifier de solution adaptée. Le projet est urgent (ouverture prévue fin de l'année).

Chacune des 7 unités déjà existantes travaille avec 80 à 90 établissements dans un périmètre d'environ 200 Km.

- Besoins fonciers : 3 500 à 4 000 m²
- La construction pré-calibrée, prévoit 650m² d'atelier de production, 120 à 130 m² de bureaux et 60m² de locaux sociaux. le bâtiment est évolutif et prévoit une extension de 300m² de la partie production.
- Spécificités : construction soumise à déclaration. Pas de contraintes techniques. Chargement/déchargements réalisés par utilitaires de tailles moyennes
- Calendrier : décembre 2010. Dans l'idéal l'entreprise souhaite signer un compromis d'ici mai, obtenir un permis en juillet, démarrer les travaux fin août et ouvrir début décembre.
- Localisation : une trentaine de km au sud de Toulouse
- Critères d'implantation : Zone d'activité, espace semi-rural, proximité d'une voie rapide, terrain viabilisé et prêt à construire, environnement de qualité, réseau gaz de vlle, electricité (150KVA), eau et assainissement

La commission économie du 4 mars 2010 a émis un avis favorable pour ce dossier. Elle propose le terrain en façade de l'A64, devant les établissements MUREL, d'une superficie de 4 .372 m²

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de proposer le terrain ci dessus énoncé à l'entreprise Bulle de Linge
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

ENVIRONNEMENT

2. DEEE : modification du barème de compensation – Avenant à la Convention du 8 décembre 2008

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur MICHEL, Vice Président délégué à l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la Communauté de Communes du Volvestre a mis en place la collecte des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) au sein des déchetteries. Une convention a été signée le 8 décembre 2008 avec l'éco-organisme OCAD3E en charge de la reprise, de la valorisation, et du soutien à la collecte de ces déchets.

Ce soutien financier à la collecte comporte une partie fixe (montant forfaitaire attribué en fonction de la densité de la population) et une partie variable (montant versé en fonction des tonnages collectés). Un soutien complémentaire peut être accordé pour les dépenses de communication en lien avec la collecte des DEEE (montant de la contribution plafonné en €/habitants et dégressif en fonction de l'année).

A partir du 2nd trimestre 2010, le montant de reprise des déchets d'équipements électriques et électroniques collectés dans les déchetteries évolue en raison des quantités croissantes collectées depuis 2009.

Déchetterie de Carbonne

Partie fixe: Maintien du forfait actuel pour le site de Carbonne : 1560 €/an
Partie variable: Passage du tarif de reprise de 40€/tonne à 65€/tonne

Déchetterie de Montesquieu-Volvestre

Partie fixe: Forfait supplémentaire pour le site de Montesquieu : 1560 €/an
Partie variable : Passage du tarif de reprise de 20€/tonne à 40€/tonne

Suite au diagnostic de sécurité qui a été réalisé, 10 €/tonne supplémentaires viendront s'ajouter aux soutiens perçus au cours du 1er trimestre 2010.

La commission Environnement ainsi que le bureau ont émis un avis favorable.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'accepter les soutiens supplémentaires pour la collecte des DEEE
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

FONCTIONNEMENT

3. **Marché d'acquisition d'une remorque routière – Exonération de pénalités de retard**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BERLUREAU, Directeur Général des Services.

Un marché d'acquisition d'une remorque routière PTAC 19 T a été lancé par la Communauté de Communes du Volvestre et attribué à la société LOUAULT le 5 octobre 2009.

La remorque a été livrée le 11 mars 2010, avec 12 semaines de retard. Ce marché prévoyait des pénalités de 50 € TTC par jour en cas de retard dans la livraison de cette remorque. Toutefois, le retard dans la livraison étant imputable à la Communauté de Communes, il est proposé de ne pas faire application de ces pénalités.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'exonérer l'entreprise LOUAULT des pénalités de retard
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

FINANCES

4. **Compte Administratif 2009**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BERLUREAU, Directeur Général des Services.

Monsieur le Président se retire de la salle de délibération.

Monsieur LEMASLE souligne le fait que le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont identiques.

Résultats du budget principal

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	64 695,78 €	226 414,88 €
AFFECTATION DU RESULTAT		226 414,88 €
SOLDE NON AFFECTE		- €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 2 576 488,00 €	- 4 392 981,17 €
RECETTES DE L'EXERCICE	2 095 269,95 €	4 896 932,64 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 481 218,05 €	503 951,47 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 416 522,27 €	503 951,47 €
TOTAL		87 429,20 €
DEPENSES RESTANT A REALISER	- 250 928,55 €	
RECETTES RESTANT A REALISER	171 453,18 €	
RESTES A REALISER	- 79 475,37 €	
RESULTAT DEFINITIF	- 495 997,64 €	503 951,47 €
TOTAL		7 953,83 €

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 abstention, Monsieur RIVIERE) :

- d'adopter le compte administratif du budget principal

Résultats du budget annexe « petite enfance »

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	31 188,33 €	- 20 139,06 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE	31 188,33 €	- 20 139,06 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 1 219 954,40 €	- 2 177 513,93 €
RECETTES DE L'EXERCICE	1 632 486,92 €	1 724 523,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	412 532,52 €	- 452 990,93 €
RESULTAT DE CLOTURE	443 720,85 €	- 473 129,99 €
TOTAL		- 29 409,14 €
DEPENSES RESTANT A REALISER	- 884 267,58 €	
RECETTES RESTANT A REALISER	566 044,39 €	
RESTES A REALISER	- 318 223,19 €	
RESULTAT DEFINITIF	125 497,66 €	- 473 129,99 €
TOTAL		- 347 632,33 €

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité (3 abstentions):

- d'adopter le compte administratif du budget annexe petite enfance

Résultats du budget annexe « Hôtel d'entreprises »

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- 41 044,81 €	41 532,14 €
AFFECTATION DU RESULTAT		41 532,14 €
SOLDE NON AFFECTE	- 41 044,81 €	- €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 952 226,13 €	60 623,13 €
RECETTES DE L'EXERCICE	817 422,84 €	79 354,29 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 134 803,29 €	18 731,16 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 175 848,10 €	18 731,16 €
TOTAL	-	157 116,94 €
DEPENSES RESTANT A REALISER	- 59 819,41 €	
RECETTES RESTANT A REALISER	220 006,81 €	
RESTES A REALISER	160 187,40 €	
RESULTAT DEFINITIF	- 15 660,70 €	18 731,16 €
TOTAL		3 070,46 €

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 abstention, Monsieur RIVIERE) :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe hôtel d'entreprises

Résultats du budget annexe « Prestations de service »

	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- 0,24 €
AFFECTATION DU RESULTAT	- €
SOLDE NON AFFECTE	- 0,24 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 129 999,00 €
RECETTES DE L'EXERCICE	136 401,27 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 402,27 €
RESULTAT DE CLOTURE	6 402,03 €
TOTAL	6 402,03 €

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 abstention, Monsieur RIVIERE) :

- d'adopter le compte administratif du budget prestations de services

Résultats du budget annexe « Activestre I »

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- 534 788,63 €	77 079,37 €
AFFECTATION DU RESULTAT		77 079,37 €
SOLDE NON AFFECTE		- €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 1 037 917,96 €	- 1 141 287,30 €
RECETTES DE L'EXERCICE	1 211 598,21 €	1 141 287,30 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	173 680,25 €	- €
RESULTAT DE CLOTURE	- 361 108,38 €	- €
TOTAL	-	361 108,38 €

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 abstention, Monsieur RIVIERE) :

- d'adopter le compte administratif du budget Activestre I

Résultats du budget annexe « Activestre II »

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- 30 671,94 €	
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE	- 30 671,94 €	- €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 567 523,37 €	- 556 628,12 €
RECETTES DE L'EXERCICE	499 027,94 €	556 628,12 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 68 495,43 €	- €
RESULTAT DE CLOTURE	- 99 167,37 €	- €
TOTAL	-	99 167,37 €

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 abstention, Monsieur RIVIERE) :

- d'adopter le compte administratif du budget Activestre II

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2010

La loi d'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 prévoit un débat au sein des assemblées délibérantes, avant l'adoption du Budget Primitif afin de préciser les grandes orientations budgétaires et les bases sur lesquelles le budget peut être établi.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LEMASLE, Vice Président délégué aux finances qui présente les orientations budgétaires 2010.

Fin de Séance : 23h00